

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

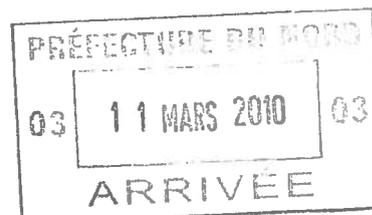
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège :
Hôtel de Lille Métropole
Communauté urbaine
1, rue du Ballon
59034 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 1^{er} février 2010

Délibération n° 5-2010



Objet : ADHESION DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE A L'INTERSCOT « SCARPE-ARTOIS »

Le lundi premier février deux mille dix à dix-sept heures, le comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté Urbaine, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René VANDIERENDONCK, Vice-président.

Titulaires présents : 23

Mme DUHEM, MM. BAILLOT, BOUREL, DEBREU, DEHAIS, DELANNOY, DESMAZIERES, DESPREZ, DUSAUSOY, FOUTRY, GAUTHIER, GRAS, JANSSENS, LEFEBVRE, LOOSVELT, MAILLE, MERTEN, MONNET, PAURON, SARAZIN, VANDIERENDONCK, WATTEBLED, WIBAUX .

Titulaires absents : 34

Suppléants représentant les titulaires : 8

Mme RINGOTTE pour M. MUTEZ, Mme RUSQUART pour Mme AUBRY, Mme SARTIAUX pour M. CAUDRON, M. COGET pour M. RUANT, M. DELERIVE pour M. DEWAELE, M. HAYART pour Mme SCHARLY, M. PACAUX pour M. ELEGEEST, M. VERBRUGGE pour M. BAERT.

Secrétaire de séance : Luc FOUTRY

Convocation aux délégués du comité syndical et affichage : 20 janvier 2010

Nombre de délégués en exercice : 57

Publiée le : 1^{er} février 2010

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

Rapport de Madame la Présidente

Les premiers travaux d'élaboration du SCOT de Lille Métropole ont montré que l'élargissement des réflexions à une échelle plus large que celle de l'arrondissement de Lille, territoire du SCOT de Lille Métropole, était un enjeu important.

Les questions, notamment, de la périurbanisation et de la maîtrise de l'étalement urbain, des transports ou encore de la trame verte ne peuvent être abordées sur le seul territoire de l'arrondissement mais nécessitent une appréhension territoriale plus large et des échanges étroits avec les équipes des SCOT voisins.

Les Syndicats mixtes des SCOT du Grand Douaisis, de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, et du SMESCOTA, tous trois limitrophes de notre SCOT au sud et à l'ouest, se sont récemment regroupés en InterScot : l'InterScot Scarpe-Artois.

Les objectifs de cette coopération sont :

- de favoriser l'installation d'un urbanisme durable au-delà des frontières des SCOT,
- de renforcer les échanges inter-territoriaux,
- et de réfléchir à une nouvelle échelle à la notion de cohérence territoriale.

Il s'agit d'un partenariat souple, formalisé par une convention de partenariat et suivi par un comité de pilotage composé des Présidents des établissements publics partenaires, qui se réunit minimum quatre fois par an.

Un comité technique formé par les techniciens concernés des établissements publics se réunit également quatre fois par an au moins.

Les élargissements du partenariat sont soumis à l'accord du comité de pilotage de l'InterScot. Ils doivent être réalisés au début d'une année civile, sur la base d'une délibération prise l'année antérieure par le SCOT souhaitant intégrer le partenariat.

Les nouveaux partenaires doivent répondre à deux conditions :

- un périmètre limitrophe avec celui de l'InterScot,
- une convergence d'enjeux et d'objectifs identifiée.

Ces deux conditions sont remplies par notre SCOT.

L'adhésion de notre syndicat à cette démarche partenariale serait favorable à une meilleure cohérence des documents d'urbanisme à une échelle pertinente.

Pour ces raisons, le comité syndical est invité à approuver le principe de l'adhésion du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole à l'InterSCOT Scarpe-Artois. Il sera demandé à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, outil technique du Syndicat mixte de se rapprocher de l'InterSCOT pour préciser les conditions de cette adhésion qui pourrait devenir effective en 2011.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du Comité syndical.



Martine AUBRY
Présidente du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole